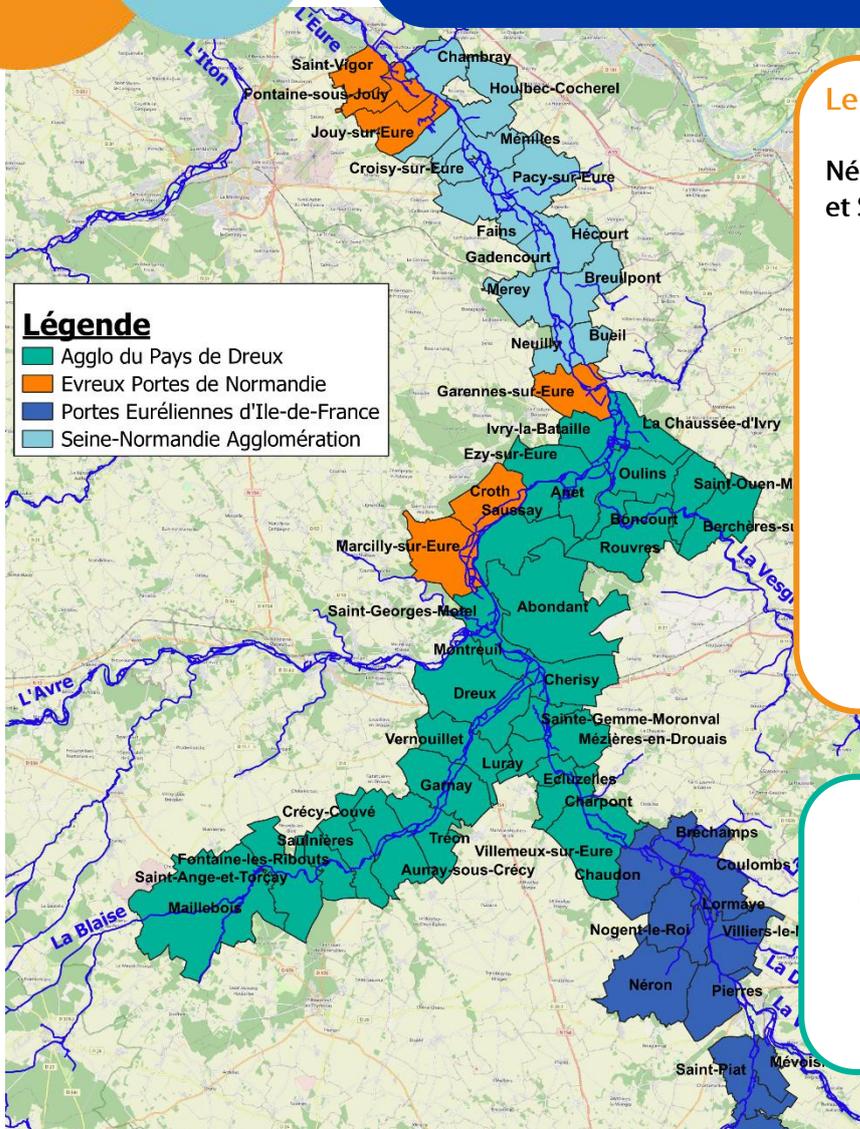




Avis aux riverains

Le SEBV réalise le diagnostic des zones humides



Le Syndicat mixte Eure-Blaise-Vesgre

Né en 2025 de la fusion de 2 syndicats de rivière (SBV4R et SIRE 2), le SEBV a pour rôle :

- D'aider à comprendre le fonctionnement de la rivière par le lancement d'études de projets ou de travaux ciblés sur la rivière et ses zones humides associées ;
- D'assurer la surveillance de la rivière et de participer à la préservation des zones humides ainsi que des zones d'expansion des crues ;
- D'apporter conseil et appui technique aux riverains de la rivière ;
- De faire le lien entre les riverains et les financeurs de projets (Agence de l'Eau, Département).

Le syndicat n'a pas un pouvoir d'obligation mais un rôle de proposition, de prévention et d'information.

Aucune action ne peut être menée chez un riverain sans son accord préalable.

Nos agents vont parcourir les zones humides de la Blaise

Afin d'établir son Programme Pluriannuel de gestion des Milieux Humides (PPMH), le SEBV fait réaliser de juin à novembre 2025 un diagnostic exhaustif des zones humides de la rivière Blaise par les bureaux d'étude Salomon-Environnement et SETEC-Hydratec.

Pour ce faire, les agents du syndicat et du bureau d'études vont parcourir l'ensemble des zones humides pré-identifiées de la Blaise, à pied. Les parcelles concernées étant majoritairement privées, la quantité de propriétaires riverains concernés ne permet pas une prise de contact individuelle. Ainsi, l'arrêté préfectoral PREF-DC-BPE n°19-2025 a été établi par la préfecture d'Eure-et-Loir pour autoriser ces déplacements, il est affiché en mairie depuis sa signature.

Enfin, l'ensemble des communes de la Blaise adhérentes au SEBV (Maillebois, Saint-Ange-et-Torçay, Saulnières, Fontaine-les-Ribouts, Crécy-Couvé, Aunay-sous-Crécy, Tréon, Garnay, Vernouillet, Dreux, Chérisy et Montreuil) participe au comité de Pilotage de l'étude et sera tenu régulièrement informé des avancées de la mission.

Le diagnostic se déroulera du 2 Juin au 30 Novembre 2025.

Le Syndicat et votre Mairie vous remercient pour votre collaboration et restent à votre entière disposition pour toute demande de renseignements : SEBV | Tél. 02 37 82 38 70 | secretariat@sebv28.fr | www.sbv4r.fr